

<https://blogs.mediapart.fr/greenaymeric/blog/150916/la-patronne-des-anti-linky-concede-avoir-perdu-le-combat-de-la-sante/commentaires>

(lien rompu, impossible à consulter le 19 novembre 2017)

MEDIAPART

Nouveau 14/12/2016 22:35 Par [Annie Lobé](#)

DROIT DE REPONSE D'ANNIE LOBE publié le 14 décembre 2016

L'auteur anonyme d'un blog sur votre site MEDIAPART « Le Club » se surnommant [GreenAymeric](#) a publié le 15 septembre 2016 un « article » intitulé : **La patronne des anti-Linky concède avoir perdu "le combat de la santé"**.

Cet « article », dans lequel je suis nommément citée à quatre reprises, contient des allégations qui, en plus d'être fausses, sont diffamatoires, et par ce motif je vous demande, conformément à l'article 13 de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse, de bien vouloir procéder à la suppression immédiate de cette page de votre site MEDIAPART, ou, à défaut, d'y publier le présent droit de réponse.

En effet, bien que vous annonciez que les contenus « n'engagent pas la rédaction », vous êtes néanmoins, en tant qu'éditeur, responsable du respect de cette loi, qui est manifestement violée par cet « article ».

En effet, cet auteur, qui me qualifie tour à tour de « patronne des anti-linky » et de « passionaria (sic) du lobby anti-linky » prétend que lors d'une réunion « semi-flop » de « 250 participants » qui s'est tenue le 8 septembre à Montreuil, j'aurais affirmé « Nous avons perdu le combat de la santé », que les participants étaient « peu nombreux » et que la « fronde anti-linky accuse une sérieuse perte de vitesse », que mon argumentaire contre Linky serait « farfelu » et affecté d'un « manque de rigueur », avant de conclure qu'il aurait été « décrédibilisé au yeux du public ».

Ce tableau n'a strictement aucun rapport avec la réalité.

A ce jour, près de 300 communes ont déjà fait savoir qu'elles avaient refusé le Linky, ce qui représente 1,15 millions de personnes, et ce nombre augmente chaque semaine. Dans la France entière, des milliers de gens sont engagés dans des collectifs de lutte contre Linky et organisent des réunions d'information qui réunissent plusieurs centaines de participants. Ils n'ont pas besoin de « patronne » : ils s'organisent très bien tous seuls.

Près de 2 000 personnes, à ce jour, ont utilisé une parade qui s'est avérée efficace pour empêcher l'installation du Linky : la sommation par huissiers, qui ne sont pas « des copains »

comme l'insinue l'auteur, et comme cela est clairement compréhensible ici, où figure le tout premier mail que j'ai adressé à cette étude en juillet 2016 :

<http://www.santepublique-editions.fr/agir-avec-vos-voisins-contre-l-implantation-des-compteurs-linky-dans-votre-immeuble-c.html#sommation>

(Je précise qu'avant que cette procédure soit disponible, ERDF/ENEDIS passait allègrement outre les lettres recommandées de refus individuel qui lui étaient adressées, dès lors que les compteurs étaient accessibles, ce qui est le cas dans 40 % des logements).

Votre auteur fustige le coût de cette procédure. Que ne parle-t-il aussi du prix de remplacement des appareils grillés après le passage des installateurs, comme ces dysfonctionnements survenus à Saint-Juvat en Bretagne, non indemnisés par ERDF/ENEDIS, en raison d'un défaut d'assurance :

<http://www.santepublique-editions.fr/objects/Saint-Juvat-Quand-les-compteurs-Linky-potent-les-plombs-Article-LE-PETIT-BLEU-des-COTES-D-ARMOR.pdf>

Pour ce qui est du nombre de participants à la réunion du 8 septembre, nous avons prévus 650 places assises mais nous n'étions « que » 500, soit le double du chiffre avancé par l'auteur, comme en atteste le nombre de signatures des Cahiers de doléances (275) recueillies ce soir-là, certains des participants ayant déjà signé par internet.

Au total, ces Cahiers de doléances ont été signés par 1 600 personnes en 10 jours, avant d'être signifiés par des huissiers à 18 autorités, et ce grâce à un montant total recueilli deux fois supérieur aux 1 200 euros espérés.

<http://www.santepublique-editions.fr/cahiers-doleances-contre-linky-gazpar-et-compteurs-d-eau.html>

Mais votre auteur n'a probablement pas pris le temps de lire les 60 pages d'arguments juridiques et techniques de refus du Linky, lui qui est suffisamment proche des concepteurs du Linky pour savoir qu'« Il doit son nom au fait qu'il puisse recevoir des ordres et communiquer les données qu'il récolte sans intervention physique d'un technicien au domicile des usagers. » Mais si j'insinue que votre auteur travaille pour le marketing d'ENEDIS, vous allez crier au « complotisme »...

Pourtant, c'est sans doute pour cela qu'il a cru entendre de ma part des propos que je n'ai jamais prononcés (mais qu'il aurait peut-être souhaité que je tiens). Vous pourrez le vérifier, si en vous avez le temps, en écoutant les 5h30 de l'enregistrement intégral de la soirée : je n'ai jamais dit que nous avions « perdu le combat de la santé ».

<http://www.santepublique-editions.fr/grande-reunion-contre-linky-8-septembre-2016.html>

Le problème technique ayant empêché la projection du film *Les nouveaux loups du web* n'a pas empêché près de 300 personnes de revenir le 21 novembre dernier au cinéma Le Méliès de Montreuil pour voir ce film, suivi d'un débat :

<http://www.santepublique-editions.fr/alerte-linky-montreuil.html>

Si la Ligue des droits de l'Homme n'a pas fait le déplacement le 8 septembre, c'est parce qu'elle préparait déjà son communiqué du 7 octobre dans laquelle elle revient sur sa position exprimée le 19 avril 2016, en s'affirmant satisfaite des réponses d'ENEDIS, qu'elle n'a au demeurant pas contrôlées, et qui ont été battues en brèche avec fracas dans le film d'Oliver Stone, « Snowden », sorti le 1^{er} novembre dernier, où l'on apprend que non seulement 70 millions de conversations téléphoniques ont été écoutées par la NSA (agence nationale de sécurité américaine) sur le territoire français en mars 2013, mais aussi que le programme XKeyScore permet de voir à l'instant T ce qu'une personne est en train de faire chez elle, via la webcam de son ordinateur, même s'il est éteint, dès lors qu'il n'est pas débranché, et également que la NSA « introduit des éléments dormants dans les réseaux électriques » de ses « alliés » pour pouvoir « provoquer des coupures généralisées d'électricité au cas où ce pays ne serait plus un allié ».

A cet égard, le Linky est une arme de premier choix pour la NSA, qui lui permet à la fois d'accroître dans des proportions exponentielles ses capacités de surveillance et de contrôle de la population française, mais également d'annihiler toutes les protections que la France a mises en place depuis le black-out de 1979.

(Voir à ce sujet l'intervention du collectif Stop Linky Montreuil lors du Conseil municipal du 30 novembre 2016, p. 8-9).

<http://www.santepublique-editions.fr/objects/Conseil-municipal-du-30-novembre-2016-Intervention-Collectif-Stop-Linky-Montreuil.pdf>

Quant à la citation, par votre auteur, de *Rue89* m'ayant accusée de pratiquer le « journalisme d'épouvante », et de *l'Express*, à propos de mes alertes de 2009 sur les ampoules basse consommation fluocompactes, l'auteur oublie de mentionner que ces deux organes de presse ont publié mon droit de réponse démentant leurs allégations.

Et dois-je vous rappeler que ces ampoules sont depuis le 19 janvier 2013 interdites par la Convention de Minamata signée par 140 Etats dont la France, en raison de leur teneur en mercure, ce dont *Rue89* s'est bien gardé d'informer ses lecteurs. Il est vrai que cette interdiction ne prendra effet qu'en 2020... C'est sans doute pour cela que *Rue89* a cru pouvoir se dispenser d'informer ses lecteurs qu'il s'était trompé au sujet des ampoules basse consommation.

<http://www.santepublique-editions.fr/ampoule-basse-conso-danger-protection-video-champ-magnetique-mercure-ultraviolet-radiofrequence.html>

Votre auteur n'a, en définitive, pas le monopole du *fact checking*, et au lieu d'employer des termes dont il semble ignorer la signification, il ferait bien de prendre connaissance de l'intégralité de l'enquête, en ligne ici :

<http://www.santepublique-editions.fr>

La presse n'était pas conviée le 8 septembre ? C'est faux, j'ai envoyé l'information à 5500 journalistes en poste dans les médias français (dont contact@mediapart.fr)

<http://www.santepublique-editions.fr/loi-de-transition-energetique-linky-3-mois-de-sursis-pour-les-victimes-c.html#troisarticles>

Vous recevez toutes mes informations, et pour toute réponse je me suis vue proposer par Médiapart de prendre un abonnement pour pouvoir publier –gratuitement– mes articles sur un blog. (alors que je suis moi-même journaliste professionnelle...).

A l'instar de la journaliste du *Parisien*, qui a quitté la salle du Conseil municipal de Montreuil avant l'intervention du collectif Stop Linky Montreuil le 30 novembre, vous et vos confrères préférez semble-t-il feindre d'ignorer ce sujet qui dérange EDF. Serait-ce le plus gros annonceur publicitaire de la presse française, comme il est déjà le premier client des instituts de sondage et le premier bailleur de fonds du PCF, si l'on en juge par la taille du stand à la Fête de l'Huma ?

S'agissant des mesures de l'ANFR, une brève analyse suffit à les discréditer :

<http://www.santepublique-editions.fr/objects/Reponses-d-Annie-Lobe-aux-questions-d-une-commune-25-nov-2016.pdf>

(voir p. 2-4)

Enfin, pour terminer sur la question du classement des radiofréquences émises par le Linky en catégorie 2B « potentiellement cancérigène », la comparaison du Linky avec le café ou les légumes au vinaigre faite par votre auteur ajoute en réalité de l'eau au moulin des détracteurs du Linky, car personne ne boit du café 24 heures sur 24 ni ne consomme des légumes au vinaigre au petit déjeuner, au déjeuner et au dîner.

Or l'exposition au Linky est, sans conteste, non-stop puisque tous les appareils électriques situés dans des rues où les postes de transformation sont déjà équipés de concentrateurs (éléments clés du système Linky) se transforment en réémetteurs de ces radiofréquences injectées dans les réseaux.

Le bain d'ondes dans lequel nous plonge le système Linky est donc sans commune mesure avec l'exposition actuelle aux téléphones portables, au wifi et aux antennes-relais.

Les effets ne se sont pas faits attendre, puisque la directrice de communication du Linky, Anne-

Marie Goussard, a affirmé le 6 octobre 2016 devant plus de 120 personnes réunies à l'école Jomard (75019), en présence du maire de cet arrondissement, connaître 10 cas de personnes ayant « dû quitter leur logement après la pose du Linky », après avoir affirmé qu'en cas de piratage du Linky, les données « s'autodétruisent comme dans Mission impossible » (sic). Entre ses révélations choc sur sa connaissance des méfaits du Linky et ses balivernes les plus incroyables sur l'hypothétique protection contre le piratage, cette dircom gagne à être connue !

Ses propos, ajoutés à la reconnaissance par le directeur du Linky Bernard Lassus, de 8 incendies pendant la phase d'expérimentation en 2010-2011, sont vraiment la preuve que les « reproches que l'on adresse au Linky » sont tout à fait fondés, et que cet « article » totalement fallacieux n'a pas sa place sur votre site Internet.

C'est pourquoi je vous demande de le supprimer sous 24 heures.

Au cas où vous n'accéderiez pas à l'une ou l'autre de mes demandes, formulées par mail à 12h05 ce jeudi 8 décembre 2016, à savoir la suppression de l'« article » signé « Greenaymeric », ou la publication sur cette même page du présent droit de réponse, il me reste encore une semaine pour vous adresser une mise en demeure par lettre recommandée puis vous assigner devant la chambre de la presse, pour « refus d'insertion ».

Comptant sur votre diligence,
Confraternellement vôtre,
Annie Lobé
Journaliste scientifique indépendante
<http://www.santepublique-editions.fr>